

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 mai 2025

A 17h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Alexandre de LANFRANCHI, Maire

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; CUCCHI-FRESI Françoise ; DERUDAS Denis ; DUFOUR Josée ; de LANFRANCHI Jean Marc ; MAESTRATI Jean-Napoléon ; de LANFRANCHI Emmanuelle ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise ; MONDOLONI Antoine ; SERENI Jacques ; VALLI François

Etaient absents : ; de PERETTI Don Napoléon ;

Ont donné pouvoir : LUCIANI Maria Lisa a donné pouvoir à DUFOUR Josée ; PEDINIELLI Pierre a donné pouvoir à SERENI Jacques ;

Étaient également présents : NICOLAI Ange, MELA Sylvie, LEO Patrick ; GALLUCCI

Madame de LANFRANCHI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2025 ;

Le PV est adopté sans modifications.

2 – Délibération approuvant la mise à disposition d'un terrain au profit du Syvadec pour la réalisation d'une recyclerie à Ciniccia ;

M. le Maire évoque que le projet date de 2017. L'architecte avait rendu ses plans en 2019. Après un contentieux devant le TA, il s'agit aujourd'hui de valider la mise à disposition du terrain nécessaire à l'emprise du projet.

M. Antoine Mondoloni indique qu'il s'agit d'une déchetterie recyclerie comportant une dizaine de bennes à quai (métaux, cartons, déchets verts, déchets électroniques, mobiliers...) ainsi que quatre bennes à quai destinées à la communauté de communes de l'Alta Rocca (tri verre, emballages, cartons, papiers). Le projet comporte également un local pour le personnel Syvadec ainsi qu'un local pour le réemploi des objets en bon état de fonctionnement.

M. le Maire rajoute qu'un certain nombre de terrains avaient été proposés pour ce projet mais que celui-ci convenait, et qu'un effort avait été fait concernant la prise en compte de l'aspect visuel du projet, avec une haie d'enceinte végétalisée (M. Mondoloni le complète en indiquant que des merlons de terre sont aussi prévus pour limiter l'impact visuel).

Cette mise à disposition est consentie au bénéfice du Syvadec, chargé du portage du projet et de la gestion de la déchetterie une fois mise en service. Elle sera contrôlée périodiquement par la DREAL conformément aux normes encadrant les déchetteries (tous les 5 ans).

Il y aura aussi des bacs de récupération des huiles (vidange, huile végétale...). Elle sera gratuite pour les particuliers, et pour les professionnels uniquement concernant quelques types de déchets. Les particuliers ne paient pas dans le cadre de la REP (responsabilité élargie du producteur) qui conduit pour le consommateur à payer une éco-contribution lors de l'achat d'un produit (ameublement, literie, etc...).

L'essentiel des déchets sont renvoyés sur le continent car il n'existe pas de filières de valorisation en Corse. Environ 80 % de ce qui entre dans une recyclerie est valorisé, peu de déchets partent en enfouissement.

Mme Emmanuelle de Lanfranchi demande combien d'agents travailleront dans cette déchetterie pour la faire fonctionner.

M. Mondoloni répond qu'il y aura une présence effective de 1 à 2 agents sur site en permanence, pour une ouverture qui, en règle générale, se fait du lundi au samedi, avec une fermeture le mercredi après-midi, et les agents sont remplacés en cas de congés.

M. Jean Maestrati se demande si un dispositif de caméras est prévu pour protéger le site.

Réponse : ce n'est pas précisé, mais il est fortement vraisemblable que la déchetterie dispose d'une protection de vidéosurveillance.

Concernant les modalités de résiliation de la présence mise à disposition, la seule possibilité pour la commune d'être mise à contribution financièrement est une résiliation à son initiative de la mise à disposition de la parcelle. La commune sera alors redevable de rembourser au Syvadec les investissements engagés et non amortis à la date de la résiliation.

Dans les autres cas, (transfert de compétences, suppression du Syvadec...), la nouvelle entité se substituant au Syvadec (existante ou non) prendra à sa charge les installations sur le site de Levie. A la fin des trente années de mise à disposition, il est prévu que la commune puisse demander au Syvadec une remise en état des lieux ou bien une intégration gratuite des installations existantes dans le patrimoine communal.

M. le Maire soumet la délibération au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

3 – Délibération encadrant la mise en place de la journée continue du personnel pour la période estivale ;

M. le Maire évoque le cas de la traditionnelle journée continue pour le personnel communal, pour le service technique (14 juin – 25 août) et administratif (14 juillet – 25 août), dans les mêmes conditions que les années précédentes. En raison de la chaleur, des nécessités de services et des congés des

agents, cette journée continue vise à concilier ces différents enjeux pour assurer la continuité du service.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

4 – Délibération approuvant la mise en place de plusieurs baux professionnels avec le personnel médical de la Casa Medica di l'Alta Rocca ;

M. le Maire rappelle que la commune doit mettre en place une série de baux avec les professionnels de santé à la Casa Medica di l'Alta Rocca. Les conventions de mise à disposition étant quasiment toutes arrivées à échéance, il propose de passer progressivement des baux professionnels pour louer les différentes salles de consultations existantes.

L'arrivée d'un ophtalmologue et d'un chirurgien-dentiste prochainement constituent l'occasion de mettre en place ces premiers baux professionnels, en raison de leur nécessité pour justifier de leur installation à Levie.

Les baux professionnels sont encadrés par la loi et doivent comporter une durée de 6 ans au minimum. La présence de ces deux professionnels médicaux ne serait pas permanente car ils disposent tous deux de cabinets principaux à Sotta et Sartène. Une présence hebdomadaire ou bimensuelle devrait être assurée.

Compte tenu de l'absence de ce type de praticien à la Casa Medica, M. le Maire propose de fixer le loyer à 100 euros mensuels charges comprises, afin d'inciter le maintien de ces professionnels dans la durée sur la zone de montagne, eu égard à leur plus faible patientèle.

Ainsi, la commune poursuit sa politique d'amélioration de l'offre de soin sur le territoire et d'accès aux soins.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

5 – Délibération d'attribution des subventions destinées aux associations pour l'année 2025 ;

M. le Maire salue l'action du tissu associatif local, très dynamique, ainsi que la coordination avec les services communaux, pleinement mobilisés sur les manifestations locales. Il propose d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

		2024		2 025	
Culture / Animation	Livia Via	2 000		2 000	
	Comité des fêtes	3 000		3 000	
	Arte Rocca	3 500		1 000	
	Renouveau Pantanu	500		500	
	Tirolu da Fium' a Cagna	1 000		1 000	
	Les Médiévales	30 000		30 000	
	Les Médiévales complément			10 000	
	Giramondou	1 500		1 500	
	Association San Francescu	300	41 800	300	49 300
Médico social	Ligue contre le cancer	1 000		1 000	
	Inseme	1 000		1 000	
	La Marie DO	500		500	
	Polu Medicale AR	30 000		30 000	
	Les Enfants sans soucis	10 000		14 000	
	Admr	4 000			
	Mission Locale	1 156		1 156	
	Les restaurants du cœur	500		500	
	Réseau de santé	1 000		1 000	
	Paralysés de France	300		300	
	Croix Rouge	300		300	
	Centre 3/6 ans - I Ghjuvannali	15 000	64 756	27 000	76 756
	Sport	SVARR	3 000		3 000
Dojo Porto Vecchiais				500	
Gym Valinco		100		100	
Tennis Club		2 000		2 000	
Ass sport Collège		0	5 100	0	5 600
Divers	Pompiers	1 000		1 000	
	Voyage collègue	3 000		3 900	
	Projet ruches	300		0	
	SPA	0		0	
	AFM	500		500	
	Anciens Combattants	500	5 300	500	5 900
Coop	Horizon Solidarité Gabes	2 000		4 000	
		118 956		141 556	

Les dossiers incomplets sont mis en attente pour une attribution ultérieure (Livia Via, Comité des Fêtes, Arte Rocca, Tirolu da Fiume a Cagna...).

Concernant les Médiévales, il existe une convention prévoyant 30 000 euros annuels ainsi que la mise à disposition d'un personnel. M. le Maire évoque les difficultés spécifiques rencontrées par l'association concernant sa structure de financement. Le soutien financier de la Collectivité de Corse, qui était à 30 000 euros il y a quelques années, se réduit progressivement, un soutien amoindri a été fourni par l'Agente de Tourisme de la Corse en 2024... Pour 2025, la perspective n'est à ce jour pas meilleure. Ainsi, M. le

Maire propose de provisionner 10 000 euros supplémentaires en cas de non-attribution de subvention de la part de la Collectivité de Corse afin de sécuriser l'organisation des Médiévales sur 2025.

Concernant, le centre aéré I Ghjuvannali, une double problématique s'est posée : une concernant le travail administratif et de gestion de l'association, des inscriptions, avec une problématique statutaire et de ressources humaines, et l'autre concernant une dette de l'association vis-à-vis de l'ADMR régionale. Une réunion se tiendra le 18 juin 2025 avec l'ADMR régionale afin de clarifier la situation, et notamment de régulariser ce passif.

M. Jean Marc de Lanfranchi propose de sortir le centre aéré du giron de l'ADMR et de recréer une association gestionnaire.

M. le Maire répond que cette solution est complexe à mettre en œuvre, il serait plus simple et sûr de répartir sur les bases existantes mais assainies. Sur la problématique des ressources humaines notamment, un agent communal dispose des qualifications nécessaires pour prendre la direction du centre aéré. Cette piste pourrait conduire à trouver un équilibre pour cet agent entre la commune et son travail au sein du centre aéré.

M. Jean Marc de Lanfranchi indique que le site de Carbini rencontre plus de difficultés à se remplir sur tranche 6-13 ans ; il faut discuter avec l'association ADMR et Carbini sur cette problématique, et notamment des coûts de transports qui sont très importants.

M. le Maire rappelle que l'intervention de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca, très importante, est justifiée par l'aspect multisite du centre aéré et de l'association entre les deux communes.

Madame Emmanuelle de Lanfranchi évoque la nécessité de limiter certains déplacements (sorties...) dans une situation financière aussi tendue.

N'y aurait-il pas une mutualisation possible de certains efforts via le Contrat Educatif Local ?

M. Jacques Sereni soulève les atouts du site de Carbini, parfaitement adapté aux besoins d'un centre aéré.

Madame Emmanuelle de Lanfranchi soulève également que conduire les cars directement, comme le faisait l'ancienne encadrante, peut être dangereux contrairement à l'externalisation vers une société de transport.

La société de JF Crispi est prête à effectuer la prestation pour un prix moins onéreux.

M. le Maire propose in fine d'avoir une discussion avec l'ADMR régional ainsi qu'une période de test estival ; un point sera effectué après l'été sur les perspectives.

Concernant le collège, 3000 euros servent à financer le voyage en Italie et 900 euros seront attribués pour partager les coûts de transport vers la piscine de Propriano dans le cadre d'un projet éducatif commun en 2025-2026.

Une nouvelle demande est à noter, celle du Dojo porto-vecchiaï pour 500 euros. Ce club pérennise son activité au complexe sportif de Ciniccia.

En résumé, la commune dispose d'un niveau d'intervention très soutenu vis-à-vis des associations.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

NP : 3

Compte tenu de leur participation et de leurs liens avec certaines associations ou de leurs liens personnels avec leurs dirigeants, plusieurs conseillers municipaux ne prennent pas part au vote (Mme Emmanuelle de Lanfranchi, M. Antoine Mondoloni, Mme Marie-Louise Rocca Serra Liautaud).

6 – Motion relative à la poursuite du projet de requalification du plateau sportif du collège Jacques de Rocca Serra par la Collectivité de Corse ;

M. le Maire évoque le cas de la rénovation du plateau sportif du collège par la Collectivité de Corse. En avril 2024, un avant-projet définitif (APD) avait été produit par l'architecte, et une réunion devait avoir lieu avec lui afin de définir les conditions de mise en œuvre du chantier. Il n'en n'est rien depuis.

Mme Marie Louise Rocca Serra Liautaud avait donc relancé la conseillère exécutive Mme Lauda Giudicielli afin de faire un point d'étape sur la situation du projet. Cette relance avait conduit à une réunion avec Mme la conseillère exécutive et M. Visconti, qui ont indiqué à cette occasion avoir reçu comme budget général 13 millions d'euros affecté aux investissements d'urgences sur les infrastructures sportives, et ne plus avoir de fonds pour le gymnase de Levie. A cette occasion, Mme Lauda Giudicelli avait également émis l'hypothèse d'un cofinancement PTIC du projet afin de le financer.

Cette annonce est une surprise pour la commune s'agissant d'un dossier initié en 2019, avec un rapport du président du Conseil Exécutif adopté à l'Assemblée de Corse en 2022 qui prévoyait un cofinancement d'Agence Nationale du Sport à 50 % et un autofinancement pour le reste. Depuis l'APD en 2024 et la demande de permis de construire qui se devait imminente, le projet a été mis à l'arrêt.

Mme Marie Louise Rocca Serra Liautaud souhaite donc que le conseil municipal se positionne via l'adoption d'une motion qu'elle a rédigé.

M. le Maire prône une position plus équilibrée, avec une demande qui devra être réalisée auprès de l'exécutif pour prioriser à minima des travaux de requalification (bardage et fermetures) du plateau sportif existant dès l'année prochaine.

M. Jean Marc de Lanfranchi évoque qu'une motion en faveur du gymnase avait été votée en 2003, mais il privilégie la rédaction d'un courrier officiel à la suite de la réunion du conseil. La motion doit être retardée en raison de la situation financière de la Collectivité de Corse, les mettre en demeure ne résoudrait par leur problématique. Un courrier officiel de saisine par le conseil aurait plus de portée.

Mme Marie Louise Rocca Serra Liautaud rappelle son attachement au gymnase, compte tenu de la nécessité d'avoir une véritable l'égalité des chances entre les élèves de la montagne et les autres élèves.

M. le Maire annonce rédiger une lettre d'intention en son nom et au nom du conseil, adressé au président du Conseil Exécutif, la motion viendra plus tardivement.

M. Jacques Sereni évoque sa prochaine fin de carrière politique dans quelques mois, il estime avoir bien travaillé pendant ces différentes décennies. Il souhaite faire part de son expérience et dit qu'on ne met pas une demeure un partenaire aussi important pour la commune que la Collectivité de Corse. Des projets ont été financés par elle sur la commune et d'autres dossiers verront le jour. Si les 13 millions ont déjà été dispatchés c'est qu'il ne peut être fait autrement.

La motion est donc retirée.

7 – Points divers sur le personnel communal ;

M. le Maire évoque la situation du service technique communal. Il est composé de MM. Gustave Fresi, Nicolas Biccherai, Michel Poussardin et Mickael Gastaud hors période scolaire.

Des tensions ont eu lieu sur le lieu de travail entre MM. Michel Poussardin et Gustave Fresi, et ont conduit à un incident. M. Poussardin a provoqué M. Fresi, ce dernier a alors répondu physiquement.

C'est un climat de tension inacceptable au sein du service technique et qui vient ternir leur travail et les rendus très importants de ces derniers mois.

M. Poussardin se révolte contre l'autorité, parfois de manière incontrôlée et M. Fresi a répondu de manière violente. Ces comportements donneront lieu à des avertissements pour les deux agents.

M. Poussardin doit accepter cette autorité comme venant des élus et du Maire. M. Fresi est en situation de responsabilité, étant encadrant, et ne peut réagir de la sorte.

Il est également évoqué qu'un rappel au devoir de réserve de chaque agent doit être réalisé. On ne peut, en dehors du travail, parler librement de son administration employeuse, conformément au code général de la fonction publique.

La sanction se veut proportionnée, la responsabilité de la mairie en tant qu'employeur étant engagée. La sanction et l'enquête administrative qui en découlera marquera un point de départ à de futures sanctions plus lourdes en cas de réitération.

M. le Maire évoque aussi la nécessité de renforcer le service technique pour un mois avec le recrutement d'un saisonnier pour le mois de juin 2025, s'il existe une opportunité intéressante uniquement.

La délibération est soumise au vote.

Adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 13

M. Jean Marc de Lanfranchi rappelle que le recours aux entreprises privées est à limiter, en raison des coûts qu'il engendre.

Enfin, Madame Afonso Marie Thérèse demande de sa réintégration de droit à la mi-juillet, mais aussi une réintégration anticipée dès que possible. M. le Maire propose de la réintégrer à compter de la mi-juin 2025, le temps pour la commune d'organiser un emploi du temps cohérent avec ses tâches.

8 – Point d'étape sur les programmes en cours et le lancement de nouveaux projets ;

M. le Maire évoque le projet de réaménagement de la voirie communale quartier Navaggia. Le CEREMA a octroyé à la commune un financement pour cette opération, mais elle reste en attente du retour de la Collectivité de Corse.

Cette dernière a pris de nombreux arrêtés attributifs sur des dossiers communaux en attente et réalisés pour certains (acquisition véhicule, clôture de Radicci...).

Les opérations à lancer étant : la clôture du plateau sportif de Ciniccia, la réfection de l'escalier reliant le Pantanu à l'Insuritu.

Enfin, deux projets sont à lancer : le réaménagement des jardins de la mairie, et l'ascenseur pour la mise en accessibilité du premier étage de la maison médicale.

M. Jean Marc de Lanfranchi souhaite également lancer la révision générale du PLU en travaillant d'abord avec l'assistance de l'Agence de l'Urbanisme de la CdC.

M. Denis Derudas évoque la mise en œuvre du Plan Communal de Débroussaillage PCD avec l'envoi des courriers qui est en cours. Concernant le Plan communal de Sauvagerie des réunions doivent être réalisées.

Concernant la Poste, les travaux complémentaires de la mairie se poursuivent.

Enfin concernant l'adressage les courriers doivent être envoyés à la population.

L'estimation du hangar de Stephane Deguilhen a été réalisée et la commune lui fera une proposition.

Le projet de construction d'un centre d'accueil à Cucuruzzu vient d'être relancé par la CdC.

Le SIVU doit faire un forage sur site pour l'eau potable.

9 – Questions diverses

Ici, M. le Maire évoque la réunion avec les services du patrimoine de la CdC. Au programme : réalisation de micro-folies sur le territoire communal, un point sur la convention entre la commune et la CdC sur la mise à disposition des sites. La commune a demandé que la sécurisation du site de Capula soit réalisée, car le site peut être dangereux.

La séance est levée à 19h30.